#### **TUNISIAN PRUDENCE FUND**

#### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Prudence Fund, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères , dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Prudence Fund au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ,conformément aux systèmes comptables des entreprises .

#### 2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### 3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### 4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### 5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### 1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procède à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

#### 2. Autres obligations légales et règlementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le taux d'emploi de l'actif net de FCP TPF dans des actions de sociétés cotées s'élève au 31 Décembre 2017 à 20,15%. Ce taux est en léger dépassement par rapport aux taux d'emploi prévu par l'article 2 du règlement intérieur entre 15% à 20% de l'actif net.
- La proportion de l'actif net en emprunts obligataires s'élève au 31 décembre 2017 à 64,09 %. Ce taux est en dehors de la fourchette fixée par l'article 2 du règlement intérieur soit entre 30% à 60% de l'actif net.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 24,62% de l'actif net du FCP- Tunisian Prudence Fund au 31 décembre 2017, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif , tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 mars 2018
Le Commissaire aux Comptes :
AUDIT REVISION CONSEIL

Foued AMIRI

# BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	=	Note	31/12/2017	31/12/2016
AC1	Portefeuille-titres	4-1	2 096 296	2 079 782
•	Actions et droits rattachés		490 826	502 223
a- b-	Titres OPCVM		490 828	125 077
C-	Obligations et valeurs assimilées		1 561 126	1 452 482
AC2	Placements monétaires et disponibilités	4-2	599 681	529 051
a-	Placements monétaires		542 020	419 968
b-	Disponibilités		57 661	109 083
AC3	Créances d'exploitation		134	425
	TOTAL ACTIF		2 696 111	2 609 258
PASS	IF			
PA1	Opérateurs créditeurs	4-3	10 059	9 178
PA2	Dettes sur opérations de pension livrée	4-4	250 374	
	TOTAL PASSIF		260 433	9 178
ACTIF	NET			
CP1	Capital	4-5	2 344 257	2 511 905
CP2	Sommes distribuables		91 421	88 175
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	18
b-	Sommes distribuables de l'exercice		91 418	88 158
	ACTIF NET		2 435 678	2 600 080
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 696 111	2 609 258

## **ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

		Note	31/12/2017	31/12/2016
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4-6	116 510	94 878
	a-Dividendes		30 496	22 072
	b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		86 014	72 806
PR2-	Revenus des placements monétaires	4-7	30 575	21 204
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		147 085	116 082
CH1-	Intérêts de mise en pension	4-8	(220)	0
CH2-	Charges de gestion des placements	4-9	(28 601)	(24 064)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		118 264	92 018
СН3-	Autres charges	4-10	(11 875)	(11 901)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		106 389	80 116
Régula	risation du résultat d'exploitation		(14 971)	8 041
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		91 418	88 158
Régula	risation du résultat d'exploitation (annulation)		14 971	(8 041)
Variatio	on des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(64 567)	80 933
Plus ou	ı moins values réalisées sur cessions de titres		9 964	(15 128)
Frais d	e négociation de titres		-	-
	RESULTAT DE L'EXERCICE		51 786	145 922

## **ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

## **ARRETE AU 31/12/2017**

	Désignation	31/12/2017	31/12/2016
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	51 786	145 922
a-	Résultat d'exploitation	106 389	80 116
b-	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(64 567)	80 933
C-	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	9 964	(15 128)
d-	Frais de négociation de titres	-	-
AN2	Distributions de dividendes	(88 172)	(87 342)
AN3	Transactions sur le capital	(128 016)	(79 918)
a-	Souscriptions		
	- Capital	1 254 600	1 614 800
	- Régularisation des sommes non distribuables	(70 058)	(84 742)
	- Régularisation des sommes distribuables	21 915	38 199
	- Droits d'entrée	-	-
b-	Rachats		
	- Capital	(1 385 100)	(1 703 400)
	- Régularisation des sommes non distribuables	87 513	85 383
	- Régularisation des sommes distribuables	(36 886)	(30 158)
	- Droits de sortie	-	-
Varia	tion de l'actif net	(164 402)	(21 338)
AN4	Actif net		
a-	- En début d'exercice	2 600 080	2 621 418
b-	- En fin d'exercice	2 435 678	2 600 080
AN5	Nombre de parts		
a-	- En début d'exercice	26 391	27 277
b-	- En fin d'exercice	25 086	26 391
Valeu	ur liquidative	97,093	98,521
AN6	Taux de rendement	1,94%	5,85%

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

#### 1- PRESENTATION DU FONDS

Tunisian Prudence Fund est un fonds commun de placement régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du CMF N° 24-2011 du 7 Septembre 2011.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. La BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

#### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date du 31 décembre 2017.

#### 3.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisance de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres

#### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

#### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ». Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique «PR 2-Revenus des placements monétaires »

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 2 096 296 dinars et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût	Valeur au	%	%
	de titres	d'acquisition	31/12/2017	Actif net	Actif
Actions et droits rattachés		579 986	490 826	20,15%	18,20%
Artes	8 087	66 225	50 091	2,06%	1,86%
Carthage Cement	47 416	109 649	111 191	4,57%	4,12%
Cellcom	9 270	72 115	17 492	0,72%	0,65%
Hannibal Lease	13 473	114 519	110 465	4,54%	4,10%
SAM	12 944	61 190	32 101	1,32%	1,19%
Sotrapil	6 553	53 058	68 492	2,81%	2,54%
Sotumag	30 171	56 150	58 622	2,41%	2,17%
Sotipapier	10 597	41 349	36 337	1,49%	1,35%
DA SOTUMAG 1-10 2017	30 171	5 732	6 034	0,25%	0,22%
				,	,
Obligations et valeurs					
assimilées	_	1 498 915	1 561 126	64,09%	57,90%
BTA 6 20/ 02 2026	100	02.200	97 087	2.000/	2 600/
BTA 6,3% 03-2026 BTA 6,3% 03-2026	100 100	92 200 92 100	96 979	3,99% 3,98%	3,60% 3,60%
BTA 6,3% 03-2026	151	139 675	146 743	6,02%	5,44%
BTA 6% 10-2023	50	46 540	47 676	1,96%	1,77%
BTA 6% 04-2024(*)	400	384 600	402 859	16,54%	14,94%
BTA 6,7% 04-2028	100	94 800	99 288	4,08%	3,68%
EO ATL 2013-1	2 100	126 000	130 770	5,37%	4,85%
EO ATTIJARI LEASING 2016-2	1 700	170 000	178 665	7,34%	6,63%
EO CIL 2012-2	3 000	60 000	62 676	2,57%	2,32%
EO CIL 2015-2	800	48 000	48 507	1,99%	1,80%
EO HL2015-1 A	800	48 000	48 301	1,98%	1,79%
EO HL 2016-02 A	1 000	80 000	80 456	3,30%	2,98%
EO SERVICOM 2012	1 000	20 000	20 862	0,86%	0,77%
EO SERVICOM 2012	1 800	36 000	37 552	1,54%	1,39%
EO TUNISIE LEASING 2015-1	350	35 000	36 391	1,49%	1,35%
EO UNIFACTOR 2013	1 300	26 000	26 315	1,08%	0,98%
Titres OPCVM	_	46 025	44 344	1,82%	1,64%
UGFS BONDS FUND	3 450	26.025	36 035	4 400/	4 240/
UGFS Islamic Fund	100	36 025 10 000	8 309	1,48% 0,34%	1,34% 0,31%
OSI O ISIAIIIIO I UIIU	100	10 000	0 309	0,54 /6	0,51/0
TOTAL		2 124 926	2 096 296	86,07%	77,75%

<sup>(\*)</sup> Il est noter que la ligne BTA (04-2024) a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 259 titres pour un montant de 250 212 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 28/12/2017 pour une durée de onze jours avec un taux de 5,85%.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Coupons nets	+/- values latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	2 059 218	37 084	1 674	(18 194)	2 079 782	_
Acquisitions de l'exercice						
Actions cotées	224 457				224 457	
BTA	323 975				323 975	
Obligations de sociétés	0				0	
Titres OPCVM	943 522				943 522	
Remboursements et cessions de l'exercice						
Actions cotées	(166 732)				(166 732)	10 958
Obligations de sociétés	(236 000)				(236 000)	
BTA	-				-	-
Titres OPCVM	(1 023 515)				(1 023 515)	(994)
Variation <u>des plus ou moins</u> values latentes						
Actions cotées				(69 123)	(69 123)	
Bons de trésor assimilables				5 297	5 297	
Titres OPCVM				(741)	(741)	
Variation des coupons			(1 174)		(1 174)	
Variation des intérêts courus		16 546			16 546	
Soldes au 31 décembre 2017	2 124 926	53 630	500	(82 761)	2 096 296	9 964

# Note 4-2 : Placements monétaires et disponibilités

	31/12/2017	31/12/2016
Placements monétaires	542 020	419 968
Disponibilités TOTAL(1)	57 661_	109 083
	<u>599 681</u>	529 051

## (1) Le solde de ce poste, s'élevant au 31/12/2017 à 599 681 dinars, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net	% Actif
Placements monétaires	ue illes	540 000	542 020	22,25%	20,10%
Contrat Moudharba Best Lease - 90 J - Ech 05/02/2018 - 6%  Contrat Moudharba Best Lease - 10 J - Ech 07/01/2018 - 6,1%	1	200 000	201 808	8,29%	7,49%
Contrat Moudharba Best Lease - 10 J -	1	250 000	250 167	10,27%	9,28%
Ech 08/01/2018 - 6,1%	1	90 000	90 045	3,70%	3,34%
Disponibilités	_	57 661	57 661	2,37%	2,14%
Banque		57 661	57 661	2,37%	2,14%
TOTAL		597 661	599 681	24,62%	22,24%

## Note 4-3 : Opérateurs créditeurs

31/12/2017	31/12/2016
9 238	8 447
821	731
10 059	9 178
	9 238 821

## (1) Le solde de ce compte se réparti comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération de gestion	6 232	5 481
Charges administratives	3 006	2 966
	9 238	8 447

## Note 4-4 : Dettes sur opérations de pension livrée

	31/12/2017	31/12/2016
Dette sur pension livrée(*)	250 212	0
Intérêt courus sur dette sur pension livrée	162	0
	250 374	0

<sup>(\*)</sup>: La mise en pension est conclue avec Attijari Bank pour un montant de 250 212 dinars pour une période de 11 jours commençant le 28/12/2017 avec un taux de 5.85%.

## Note 4-5: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2016		2 511 905
Montant		2 511 905
Nombre de parts émises		26 391
Nombre de copropriétaires		9
Souscriptions réalisées		1 254 600
Montant en nominal		1 254 600
Nombre de parts émises		12 546
Nombre de copropriétaires nouveaux		-
Rachats effectués		1 385 100
Montant en nominal		1 385 100
Nombre de parts émises		13 851
Nombre de copropriétaires sortants		2
Autres mouvements		(37 148)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(64 567)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		9 964
Régularisation des sommes non distribuables		17 455
Droits de sortie		-
Frais de négociation de titres		-
Capital au 31/12/2017		2 344 257
Montant		2 344 257
Nombre de parts		25 086
Nombre de copropriétaires		7
Note 4-6: Revenus du portefeuille -titres :		
note 4 of November du porterounie du oc.	24/42/2047	24/42/204
Revenus des actions	<b>31/12/2017</b> 25 411	<b>31/12/201</b> 17 94
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	86 014	72 80
Revenus des titres OPCVM	5 085	4 13
TOTAL	116 510	94 87
Note 4-7 : Revenus des placements monétaires :		
Note 47. Nevenus des plasements monetaires.	24/40/2047	31/12/2016
	31/12/2017	
Revenus des pensions livrées	31/12/2017	57
	31/12/2017 - - 30 575	

## Note 4-8 : Intérêts de mise en pension :

Le solde de ce poste à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 220 dinars et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension.

## Note 4-9 : Charges de gestion des placements

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	25 236	21 233
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 365	2 831
TOTAL	28 601	24 064

## Note 4-10 : Autres charges

	31/12/2017	31/12/2016
Frais Administratifs	11 800	11 800
Autres charges	75	102
TOTAL	11 875	11 901

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## 5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	5.854	4.399	4.838	4.763	3.938
Charges de gestion des placements	(1.14)	(0.912)	(1.020)	(1.045)	(0.976)
Revenus net des placements	4.714	3.487	3.819	3.717	2.962
Autres charges	(0.473)	(0.451)	(0.434)	(0.444)	(0.377)
Résultat d'exploitation (1)	4.241	3.036	3.384	3.273	2.585
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.597)	0.305	(0.182)	(0.211)	(0.015)
Sommes distribuables de l'exercice	3.644	3.340	3.202	3.062	2.570
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de	(2.574)	3.067	0.448	0.017	0.636
titres	0.397	(0.573)	(2.453)	0.518	(0.982)
Frais de négociation des titres	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2.177)	2.493	(2.005)	0.535	(0.346)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2.064	5.529	1.379	3.808	2.239

Droits de sortie		0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exerci	ce <u>(</u>	(2.177)	2.493	(2.005)	0.53	5 (0.346)
Régularisation du résultat non distribuable		0.445	(0.214)	0.143	(0.107	) (0.075)
Sommes non distribuables de l'exercice	. (	(1.732)	2.279	(1.862)	0.428	3 (0.421)
Distribution de dividendes		3.341	3.202	3.062	2.569	9 1.545
Valeur liquidative		97.093	98.521	96.104	97.82	5 96.904
Ratios de gestion des placements Charges de gestion des placements / Actif net moyen (*)	1.14%	0.	92%	1.06%	0.99%	1.01%
Autres charges / Actif net moyen (*)	0.47%	0.	46%	0.45%	0.42%	0.39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen (*)	4.23%	3.	07%	3.52%	3.09%	2.67%
Actif net moyen	2 517 879	2 610	749 26	319 415 2	836 495	3 057 374

<sup>(\*) :</sup> Ratios retraités pour les besoins de comparaison.

## 5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 0,75% HTVA par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- > Des frais administratifs fixés forfaitairement à 10 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à 37 036 DT TTC et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commission de gestion	25 236	21 233
Frais administratifs	11 800	11 800
	37 036	33 033

Le règlement intérieur qui lie BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, de 0,1% HTVA, calculé sur la base de l'actif net, avec un minimum de 2 000 DT HTVA par année.

La charge de l'exercice s'élève à 3 365 DT TTC.